

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

<p style="text-align: center;">DOTATION ASSISTANTS D'EDUCATION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024</p>
--

DOTATION AU 01/09/2023 :

. 15 POSTES

**RENOUVELLEMENT ET RECRUTEMENT
DES ASSISTANTS D'EDUCATION**

- 1) Le Conseil d'Administration donne son accord sur le recrutement des assistants d'éducation.
- 2) Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à recruter des personnels en qualité d'assistants d'éducation pour assurer le remplacement des assistants d'éducation en fonction de la dotation autorisée par l'autorité académique.
- 3) Le Conseil d'administration autorise le Chef d'Etablissement à signer les contrats de travail avec les personnels recrutés.